



Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT
Communauté de communes Terrassonnais Haut Périgord Noir
58 avenue Jean Jaurès 24120 TERRASSON-LAVILLEDIEU

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des fêtes d'Auriac du Périgord, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 09 décembre 2025

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	32
Votants :	38
Pour :	38
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Pierre VERDIER, Jean-Louis PUJOLS, Daniel BARIL, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Denis ADAMSKI, Roland MOULINIER, Jean-Luc BLANCHARD, Dominique DURAND, Jean-Jacques DUMONTET, Annie CLAUZADE, Gaston GRAND, Bernard DURAND, Dominique BOUSQUET, Alexandra DUMAS, Nicole DUBREUIL-RAVIDAT, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Stéphane ROUDIER, Patrick GAGNEPAIN, Victor MONTEIL, Annie DELAGE, Régine ANGLARD, Frédéric GAUTHIER, Stéphanie PORTE.

Suppléant : Didier CLERJOUX représenté par Jacqueline CLAVERIE, Gérard MERCIER représenté par Patrick LEFEBVRE,

Philippe COLLAS représenté par Arlette ROULAND.

Excusés : Jean-Marie CHANQUIOY donne pouvoir à Jean-Pierre VERDIER, Nicolas DJERBI donne pouvoir à Roland MOULINIER, Jean BOUSQUET donne pouvoir à Régine ANGLARD, Claude SAUTIER donne pouvoir à Bertrand CAGNIART, Coralie DAUBISSE-BOYER donne pouvoir à Frédéric GAUTHIER, Maud MANIERE donne pouvoir à Stéphanie PORTE.

Elodie REBEYROL, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Sébastien LUNEAU, Jacques MIGNOT, Daniel BOUTOT, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Edmond Claude DELPY, Patrick DELAUGEAS, Mattia TRENTEMONT, Jean Michel LAGORCE, Bernard BAUDRY, Jean-Yves VERGNE, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE, Claudine LIARSOU, Caroline VIEIRA CHEVALIER, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKY

Objet : Appel à manifestation d'intérêt 2026 pour le soutien de la région au service public de la rénovation de l'habitat

Considérant que par délibération n° 2024/102/8.5 du 25 novembre 2024, le Conseil communautaire de la CCTHPN a validé la poursuite et pérennisation du travail engagé depuis le 1^{er} octobre 2022 en mettant en place, à compter du 1^{er} janvier 2025, le Guichet Unique de l'Habitat « Pacte Territorial France Rénov' » Terrassonnais Haut Périgord Noir, communément appelé : « Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir (GUHFR' THPN) ».

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, un recours gracieux peut être introduit devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 av Jean Jaurès - 24 120 Terrasson-Lavilledieu)

AR Préfecture

024-200041150-20251216-DE2025_137-DE
Reçu le 18/12/2025

Considérant que ce GUHFR THPN propose un service d'information, de conseil et d'accompagnement personnalisé et neutre des particuliers ayant des projets de rénovation et d'adaptation de leur logement sur l'ensemble du territoire intercommunal. Il fonctionne en lien avec le réseau d'espaces « France Services » de la CCTHPN existant (fixe et itinérant).

Considérant qu'afin de maintenir la dynamique engagée depuis 4 ans autour du redéploiement du service public de la rénovation, les élus de la Région Nouvelle-Aquitaine se sont prononcés favorablement pour une poursuite en 2025 du soutien financier à ce service public, lors de la Commission Permanente du 30/09/2024.

Considérant que par délibération n° 2025/035/8.5 du 20 mars 2025, le Conseil communautaire de la CCTHPN a validé le projet de réponse de la CCTHPN à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2025 pour le soutien de la Région au Service Public de la Rénovation de l'Habitat.

Considérant que la Commission Permanente du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, réunie le 19 mai 2025, a décidé d'accorder une aide de 23 942 € à la CCTHPN, pour le soutien au Service Public de la Rénovation de l'Habitat France Rénov' pour l'année 2025.

Considérant que le Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine, en tant que cheffe de file en matière d'énergie et de climat, a réaffirmé, par courrier daté du 5 décembre 2025, son engagement en faveur du Service Public de la Rénovation de l'Habitat pour l'année 2026. Dans ce cadre, il a été indiqué que pour 2026, le dispositif régional de soutien du SPRH est reconduit dans des conditions similaires à celles de 2025, néanmoins, au regard des contraintes budgétaires, le soutien 2026 pour chaque structure ne pourra pas dépasser celui voté en 2025.

Considérant que le plan prévisionnel de financement du fonctionnement du Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir sur l'année 2026 est le suivant :

	Financeurs	2026 Année 2
Volet 1 : Missions de dynamique territoriale	Anah	3 474,50 €
	CCTHPN	4 274,50 €
	Communes	0,00 €
	TOTAL	7 749,00 €
Volet 2 : Missions d'informations, conseils et orientation	Anah	25 000,00 €
	CCTHPN	39 744,00 €
	Région NA	23 942,00 €
	TOTAL	88 686,00 €
Volet 3 : Missions d'accompagnement	Anah (80% Maxi)	158 800,00 €
	CCTHPN (20% Mini)	46 051,80 €
	TOTAL	204 851,80 €
	TOTAL	230 259,00 €
Coût des Volets 1/2/3	Anah	187 274,50 €
	% aide Anah	123%
	Anah 80%	164 207,20 €
	CCTHPN	90 070,30 €
	20% mini	46 051,80 €

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025_137-DE
Reçu le 18/12/2025

Considérant que sur la base de ce prévisionnel, la demande de subvention de la CCTHPN dans le cadre du présent AMI est de 23 942 €.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2024/102/8.5 du Conseil communautaire de la CCTHPN en date du 25 novembre 2024 relative à la Convention de Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir 2025-2029 et modification du règlement d'attribution des aides intercommunales,

Le conseil communautaire, où l'exposé du Vice-Président Daniel BARIL, et après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DÉCIDE** :

- ✓ **D'AUTORISER** le Président à déposer un dossier de candidature à l'Appel à Manifestation d'Intérêt 2026 pour le soutien de la Région Nouvelle-Aquitaine au Service Public de la Rénovation de l'Habitat,
- ✓ **D'APPROUVER** le plan prévisionnel de financement du fonctionnement du Guichet Unique de l'Habitat France Rénov' Terrassonnais Haut Périgord Noir sur l'année 2026,
- ✓ **D'AUTORISER** le Président à signer toutes les pièces et documents relatifs dudit Appel à Manifestation d'Intérêt cité en objet.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 16/12/2025

Le Président,
Dominique BOUSQUET



La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bordeaux, par courrier (9 Rue Tastet, 33 000 Bordeaux) ou par l'application informatique telerecours.fr, dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Dans le même délai, une copie de cette délibération peut être intentée devant M. le Président de la Communauté de Communes Terrassonnais Haut Périgord Noir (58 avenue Jean Jaurès - 24120 Terrasson-Lavilledieu)

AR Préfecture

024-200041150-20251216-DE2025_137-DE
Reçu le 18/12/2025

AR Prefecture

024-200041150-20251216-DE2025_137-DE
Reçu le 18/12/2025